

FICHES PROPOSITIONS

ATELIER	THEMATIQUE		PROPOSITIONS		T
1 – TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	1	AMELIORATION DE LA QUALITE DE L’AIR	1	REDUCTION DES VEHICULES POLLUANTS EN ZONE URBAINE	1.4
			2	ORGANISER UN TRANSPORT DE MARCHANDISES PROPRES	
			3	ADOPTER UN SCHEMA DIRECTEUR DES LIAISONS DOUCES	3.4
	2	VALORISATION ET OPTIMISATION DES DECHETS	1	REDUIRE LES DECHETS ET RECYCLER	4
			2	STRUCTURER ET SUIVRE LE CIRCUIT DES DECHETS	4
			3	SENSIBILISER, COMMUNIQUER AU TRI DES DECHETS	
			4	ENCOURAGER LES INNOVATIONS ET FILIERES DE TRAITEMENT	4
	3	PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE	1	VALORISER UNE NOUVELLE FORME D’AGRICULTURE LOCALE	2.3.4
			2	URBANISME ET BIODIVERSITE	2.3
			3	PROMOUVOIR LA BIODIVERSITE	1.2
			4	TOURISME VERT	1
	4	CYCLE DE L’EAU ET SA GESTION	1	DEVELOPPEMENT DURABLE ET COMMUNICATION	
			2	CONSOMMATION / GESTION ET SUIVI DE L’EAU	2
			3	POLLUTION DE L’EAU / NAPPE PHREATIQUE	2.3
			4	DEPLOIEMENT DE NOUVEAUX USAGES	3
	2 – RENOUELEMENT GENERATIONNEL	1	TRANSMISSION D’ENTREPRISES	1	REPRENDRE, C’EST ENTREPRENDRE !
2				CREER LES OUTILS DE LA TRANSMISSION	2
2		DEPARTS MASSIFS A LA RETRAITE ET RENOUELEMENT DE COMPETENCES	1	REPERER ET VALORISER LES METIERS QUI EMBAUCHENT	2.4
			2	CREER UNE CELLULE D’APPUI RESSOURCES HUMAINES AUX TPE	
3		ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	1	AMELIORER LA QUALITE DE VIE DES ACTIFS ET/OU SENIORS	2.3
			2	ATTIRER ET RETENIR LES TALENTS ET LES PROFILS QUALIFIES	4
4		PROMOTION DE L’ECONOMIE DU TERRITOIRE	1	CREER UN POLE MER ET FLEUVE	1
			2	METTRE EN PLACE DES FORMATIONS PREMIUM	
			3	SPORTS, NAUTISME, PLEIN AIR : LE CŒUR DE LA PROMOTION	1
T – TRANSVERSAL		1	ATTRACTIVITE, PROMOTION "BAIE ESTEREL MEDITERRANEE"	DEVELOPPEMENT DU NAUTISME ET VALORISATION DE LA BIODIVERSITE	
	2	PROMOTION D’UNE AGRICULTURE LOCALE	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET PRESERVATION DE LA DIVERSITE ECOLOGIQUE		2
	3	GESTION GLOBALE DU FONCIER POUR PROMOUVOIR LE TERRITOIRE	FACILITER DE NOUVELLES INITIATIVES ENVIRONNEMENTALES SUR LE TERRITOIRE		3
	4	ENERGIES LOCALES	FACILITER DE NOUVELLES INITIATIVES EN RESSOURCES D’ENERGIES		4



ARBORESCENCE

PROPOSITIONS PAR THEMATIQUE



1 – TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

FICHE PROPOSITION n° 1.1.1

1 – AMELIORATION QUALITE DE L'AIR

1 – REDUCTION DES VEHICULES POLLUANTS EN ZONE URBAINE

MOTS-CLES

IDEES / FORCES :

1. Harmoniser les horaires de bus et des trains avec les entrées et sorties du territoire (actifs) et les activités du territoire (travail, théâtre, cinéma, établissements scolaires services publics...) à l'échelle intercommunale, dans le cadre d'un « Bureau des temps ».
2. Mettre en place des mesures incitatives pour favoriser les transports publics (utilité, moindre coût). Adapter les modes de communication plus pertinents, exemple appli « my bus »
3. Mettre en œuvre le Bus à Haut Niveau de Service et rendre plus difficile l'usage de la voiture. Identifier et Réserver des voies pour les bus.
4. Adapter les transports collectifs gratuits en période estivale et évènementiel. Mettre en place une expérimentation l'été prochain et en mesurer l'impact
5. Limiter les accès et les stationnements au bord de mer l'été (sauf pour les résidents) et proposer des parkings relais (PR) et de covoiturage équipés de recharges et des navettes gratuites jusqu'au front de mer (plages-Base Nature)
6. Subventionner les petites entreprises pour favoriser la mise en place des PDAIE, Plan Déplacements Inter Administrations et Entreprises, en les subventionnant (ADEME-CR)
7. Proposer des navettes maritimes propres sur le territoire pour desservir les villes côtières (l'intégrer dans le schéma de mise en valeur de la mer (SCoT et PDU)
8. Procéder à une évaluation scientifique de l'impact des navires de croisière sur la qualité de l'air et de l'eau et leur éventuelle « plus-value » économique.
9. Faire rouvrir les petites gares et veiller à les desservir les petites (ex Puget) : fonctionnement en TRAM
10. Signaler et/ou verbaliser les engins trop bruyants comme pollution de l'air (souffleur, avion, jetski, ...)

CONSTATS – DESSINS – PHOTOS – CHIFFRES :

- La qualité de l'air est un enjeu majeur pour la santé et l'environnement. En France, le coût de la pollution atmosphérique est de 70 à 100 M€/an
Son impact sanitaire : 48 000 décès prématurés par an
- **IDEES FORCES, rappel atelier transition écologique du 25/11/2015 :**
 - ✓ Transports en commun propres adaptés aux actifs et/ou aux touristes
 - ✓ Modes de transport individuel écologiques et aménagement urbain
 - ✓ Développement du co-voiturage et infrastructures
 - ✓ Transport des marchandises : collecteurs et plateformes de distribution
 - ✓ Développement vélo-électrique
 - ✓ Trop de voitures avec un seul passager
 - ✓ Développer les pistes cyclables
 - ✓ Allier tourisme et éco-tourisme

PRIORITES RETENUES :

1. Mettre en place des mesures incitatives pour favoriser les transports publics (utilité, moindre coût). Ringardiser la voiture/Rendre les bus "tendance" (modèle, taille, agilité et ponctualité...) et interdire les 2-roues motorisés ancienne génération polluant 70 fois plus que les anciens diesels.
2. Limiter les accès et les stationnements au bord de mer l'été (sauf pour les résidents) et proposer des parkings relais (PR) et des navettes gratuites jusqu'au front de mer (plages-base nature). Expérimenter en période estivale
3. Favoriser les PDAE – Plan de déplacements des administrations et des entreprises- en les subventionnant

PROPOSITIONS INNOVANTES :

1. « Bureau des temps » : Harmoniser les horaires de bus et des trains avec les entrées et sorties du territoire (actifs) et les activités du territoire (travail, théâtre, cinéma écoles maternelles, mairies...) à l'échelle intercommunale

DECISION : 2020 2020+

17 JUIN 2019



1 – TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

FICHE PROPOSITION n° 1.1.2

1 – AMELIORATION QUALITE DE L’AIR

2 – ORGANISER UN TRANSPORT DE MARCHANDISES PROPRES

MOTS-CLES

IDEES / FORCES :

1. Créer une plateforme logistique en entrée d’agglomération pour accueillir le flux de marchandises et acheminer par transports propres vers les centres urbains (gestion du dernier km) en partenariat avec les représentants de la grande distribution
2. Mettre en place des sanctions pour limiter et règlementer l’accès de camions aux centres villes

CONSTATS – DESSINS – PHOTOS – CHIFFRES :

- La qualité de l’air est un enjeu majeur pour la santé et l’environnement. En France, le coût de la pollution atmosphérique est de 70 à 100 M€/an Son impact sanitaire à 48 000 décès prématurés par an
- **IDEES FORCES, rappel atelier transition écologique du 25/11/2015 :**
 - ✓ Transports en commun propres adaptés aux actifs et/ou aux touristes
 - ✓ Modes de transport individuel écologiques et aménagement urbain
 - ✓ Développement du co-voiturage et infrastructures
 - ✓ Transport des marchandises : collecteurs et plateformes de distribution
 - ✓ Développement vélo-électrique
 - ✓ Trop de voitures avec un seul passager
 - ✓ Développer les pistes cyclables
 - ✓ Allier tourisme et éco-tourisme

PRIORTES RETENUES :

1. Réfléchir à un dispositif pour organiser les livraisons de marchandises par transports propres vers les centres urbains (gestion du dernier km)
2. Dégrouper les petits colis livrables par équivalent vélo ou triporteur électrique
3. Contraindre les livraisons de petits colis et restaurations par 2 roues propres (pizzas) en partenariat avec la grande distribution.

PROPOSITIONS INNOVANTES :

1. Créer une plateforme logistique en entrée d’agglomération

DECISION : 2020 2020+

17 JUIN 2019



1 – TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

FICHE PROPOSITION n° 1.1.3

1 – AMELIORATION QUALITE DE L'AIR

3 – ADOPTER UN SCHEMA DIRECTEUR DES LIAISONS DOUCES

MOTS-CLES

IDEES / FORCES :

1. Recenser l'existant en matière de chemins, pistes berges, voies, en vue de créer des pistes cyclables dissociées de la circulation.
2. Envisager un Plan d'aménagement et de déplacement pédestre et vélo sur le territoire Cavem dans le cadre d'un schéma directeur des liaisons douces.
3. Créer des sentiers de découverte de la biodiversité. Privilégier les itinéraires d'accès à la mer et le long des espaces naturels.
4. Mobiliser les aides publiques pour l'acquisition de VAE (CAVEM) et la mise en place de bornes de recharges y compris sur les aires de covoiturages (partenariat public/privé) avec parking sécurisé
5. Installer un réseau de type vélib CAVEM.
6. Proposer des modes de déplacements ludiques du type gyropode, gyroroue, trottinettes et skates électriques (sous réserve de voie dédiée)
7. Envisager l'introduction de vélos à hydrogène.
8. CAPITALISER SUR LE « ROC D'AZUR »
9. Promouvoir l'usage du vélo sur le territoire et être territoire pilote transports doux et propres. Journée sans voiture. Roc famille....
10. Créer des zones piétonnes et un plan de déplacements piétons (parkings relais, navettes gratuites vers le front de mer, maillage des ZAC)

CONSTATS – DESSINS – PHOTOS – CHIFFRES :

- La qualité de l'air est un enjeu majeur pour la santé et l'environnement. En France, le coût de la pollution atmosphérique est de 70 à 100 M€/an Son impact sanitaire à 48 000 décès prématurés par an
- **IDEES FORCES, atelier transition écologique du 25/11/2015 :**
 - ✓ Transports en commun propres adaptés aux actifs et/ou aux touristes
 - ✓ Modes de transport individuel écologiques et aménagement urbain
 - ✓ Développement du co-voiturage et infrastructures
 - ✓ Transport des marchandises : collecteurs et plateformes de distribution
 - ✓ Développement vélo-électrique
 - ✓ Trop de voitures avec un seul passager
 - ✓ Développer les pistes cyclables
 - ✓ Allier tourisme et éco-tourisme

PRIORITES RETENUES :

1. Recenser des chemins et aménager de pistes cyclables en partenariat avec les associations de cyclisme par exemple, les aménager et les relier tout en promouvant la biodiversité
2. Créer des zones piétonnes et des liaisons piétonnes.
3. Créer et adopter un schéma directeur des liaisons douces et valoriser les sentiers de découverte de la biodiversité.

PROPOSITIONS INNOVANTES :

1. Être un territoire pilote pour les liaisons douces et en faire une priorité stratégique.
2. Proposer des vélos à hydrogène
3. Utiliser les voies sur berges

DECISION : 2020 2020+

17 JUIN 2019



1 – TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

FICHE PROPOSITION n° 1.2.1

2 – VALORISATION ET OPTIMISATION DES DECHETS

1 – REDUIRE LES DECHETS ET RECYCLER – REUTILISER

MOTS-CLES

IDEES / FORCES :

1. Développer des lieux de collecte de déchets alimentaires (production de Bio gaz),
2. Créer sous la forme associative des « Ressourceries/Recyclerie » afin de donner une seconde vie à de nombreux produits (vêtements, outils, meubles, électroménager...)
3. Favoriser le Tri de déchets pour un recyclage industriel des plastiques dans les entreprises,
4. Mettre en place des actions concrètes pour favoriser l'utilisation de supports et emballages plus durables et dissocier le durable et l'éphémère recyclable,
5. Favoriser la création d'entreprises dans le cadre d'un réseau local d'artisans « Répar'Acteurs » afin de permettre la réparation d'un objet et lui donner une seconde vie,
6. Inciter les grandes surfaces à mettre en place des dispositifs de consignes pour les bouteilles en verre et en plastique,
7. Généraliser l'emploi des composteurs tant dans l'habitat individuel que dans l'habitat collectif, par des distributions gratuites
8. Faciliter l'enlèvement des « encombrants » au domicile des particuliers et initier des dispositifs de collecte favorisant le recyclage
9. Créer une mission à la CAVEM destinée à recenser les bonnes pratiques.

CONSTATS – DESSINS – PHOTOS – CHIFFRES :

- ✓ 105 000 tonnes de déchets traités/ an
- ✓ Dont 50% triés et valorisés
- ✓ Budget annuel CAVEM : 28M€ (Investissement et fonctionnement)
- ✓ Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, décliné localement en PLPDM

PRIORITES RETENUES :

1. Ouvrir un chantier de réflexion pour éviter le déchet.
2. Développer des lieux de collecte de déchets alimentaires (production de Bio gaz)
3. Généraliser l'emploi des composteurs tant dans l'habitat individuel que dans l'habitat collectif, par des distributions gratuites
4. Inciter à l'installation d'un réseau local d'artisans « Répar'Acteurs » afin de permettre la réparation d'un objet et lui donner une seconde vie (étude de faisabilité) et s'appuyer sur les éco-organismes nationaux pour créer les entités locales

PROPOSITIONS INNOVANTES :

1. Créer sous la forme associative subventionnée une ou des ressourceries / recycleries afin de donner une seconde vie à de nombreux produits (vêtements, électroménager, outils, meubles, ...)

DECISION : 2020 2020+

17 JUIN 2019



1 – TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

FICHE PROPOSITION n° 1.2.2

2 – VALORISATION ET OPTIMISATION DES DECHETS

4 – STRUCTURER ET SUIVRE LE CIRCUIT DES DECHETS

MOTS-CLES

IDEES / FORCES :

1. Réduire la production par le Tri et valorisation des déchets et favoriser-le développement de l'économie circulaire
2. Structurer, contrôler le tri des déchets en prévoyant des modalités de contrôle et de traçabilité des prestataires chargés de l'enlèvement et du traitement des OM : bordereaux de suivi
3. Mettre en place une « police de l'environnement » pour contrôler le tri, les comportements des usagers (plages, zones naturelles ...) et entreprises (BTP/ Hôtellerie) et dresser des PV
4. Généraliser l'usage des sacs poubelles transparents (non plastiques de préférence) afin de faciliter ce contrôle. Une action de distribution gratuite par le SMIDDEV pourrait être initiée lors d'un événement spécifique.
5. Mettre en place un dispositif spécifique de suivi par la CAVEM des déchets issus des activités économiques et de chantiers.
6. Décliner localement le Plan régional de prévention des déchets en un Plan local de réduction des déchets incluant un volet industriel dont la démolition recyclage des bateaux en plastique obsolètes.
7. Renforcer les exigences lors de la commande publique et assurer un contrôle strict des bordereaux d'apport des déchets du BTP en centre de traitement agréé
8. Inciter les particuliers à exiger lors des travaux le contrôle et l'apport de centres agréés
9. Réfléchir à la gratuité des services de déchetterie (ou le cas échéant à la mise en place d'une tarification forfaitaire)
10. Adopter pour le service des OM, le dispositif de comptabilité analytique « Comptacoûts » de l'ADEME et établir un budget annexe spécifique qui retrace la totalité des dépenses et recettes liées à ce service de manière claire et lisible.
11. Mettre en place une collecte des déchets par « pesée » afin de mieux connaître les flux collectés et permettre des tarifications adaptées
12. Lier la performance du tri et la tarification

CONSTATS – DESSINS – PHOTOS – CHIFFRES :

- ✓ 105 000 tonnes de déchets traités/ an
- ✓ Dont 50% triés et valorisés
- ✓ Budget annuel CAVEM : 28M€ (Investissement et fonctionnement)
- ✓ Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, décliné localement en PLPDM

PRIORITES RETENUES :

1. Mettre en place une "police de l'environnement" intercommunale pour contrôler le tri (sacs déchets transparents), les comportements des usagers (plages, zones naturelles...) et entreprises (BTP / Hôtellerie / Agriculture / Plaisance / Tourisme) et dresser PV
2. Décliner localement le Plan régional de prévention des déchets en un Plan local de réduction des déchets incluant un volet industriel et des mesures de sanction.
3. Adopter pour le service des OM, le dispositif de comptabilité analytique « Comptacoûts » de l'ADEME et établir un budget annexe spécialisé qui retrace la totalité des dépenses et recettes liées à ce service de manière claire et lisible.

PROPOSITIONS INNOVANTES :

1. Mettre en place une collecte des déchets par « pesée » afin de mieux connaître les flux collectés et permettre des tarifications adaptées
2. Faire du recyclage des bateaux un véritable atout économique et structurer la filière.

DECISION : 2020 2020+

17 JUIN 2019



1 – TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

FICHE PROPOSITION n° 1.2.3

2 – VALORISATION ET OPTIMISATION DES DECHETS

3 – SENSIBILISER, COMMUNIQUER AU TRI DES DECHETS

MOTS-CLES

IDEES / FORCES :

1. Sensibiliser, communiquer et éduquer au tri des déchets. Renforcer l'information des habitants, des touristes et des entreprises sur l'utilité du tri par des messages réguliers sur le tri sélectif
2. Initier un plan territorial d'information auprès des publics
3. Créer un Label « territoire propre » sur la CAVEM
4. Développer le dispositif **d'Ambassadeurs du tri** mais aussi de l'eau des inondations, du feu pour améliorer les bons gestes des habitants et intervenir dans les écoles, les conseils syndicaux et les conseils de quartier.
5. Favoriser la gratuité des dépôts de déchets verts
6. Communiquer lors des grands évènements populaires (Roc d'Azur, spectacles et fêtes en plein air) et mener des actions du type « zéro déchet ». Multiplier toute l'année les nettoyages publics pédagogiques (écoles, associations)
7. Identifier les pratiques vertueuses en matière de déchets et les récompenser

CONSTATS – DESSINS – PHOTOS – CHIFFRES :

- ✓ 105 000 tonnes de déchets traités/ an
- ✓ Dont 50% triés et valorisés
- ✓ Budget annuel CAVEM : 28M€ (Investissement et fonctionnement)
- ✓ Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, décliné localement en PLPDM.

PRIORITES RETENUES :

1. Sensibiliser et éduquer au tri des déchets. Renforcer l'information des habitants, des touristes et des entreprises sur l'utilité du tri par des messages réguliers sur le tri sélectif
2. Créer un label territoire propre
3. Identifier les pratiques vertueuses en matière de déchets et les récompenser (information médiatisée)
4. Généraliser l'utilisation de composteurs

PROPOSITIONS INNOVANTES :

1. Mettre en place un dispositif d'Ambassadeurs du tri (mais aussi de l'eau, des inondations, du feu...) pour favoriser le bon comportement des habitants et intervenir dans les écoles, les conseils syndicaux et les conseils de quartier
2. S'appuyer sur des labels existants pour élaborer la charte territoire propre dans le cadre d'une démarche innovante "zéro déchet" sur le territoire CAVEM.
3. Créer une ressourcerie / recyclerie et un système de pesée embarquée
4. Structurer la filière démolition recyclage (bateaux – caravanes – mobile-homes)

DECISION : 2020 2020+

17 JUIN 2019



1 – TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

FICHE PROPOSITION n° 1.2.4

2 – VALORISATION ET OPTIMISATION DES DECHETS

4 – ENCOURAGER LES INNOVATIONS ET FILIERES DE TRAITEMENT

MOTS-CLES

IDEES / FORCES :

1. Favoriser l'installation de startups pour faire émerger un nouveau marché
2. Favoriser les critères d'éco achats dans la commande publique
3. Inciter à la création de récupérateurs des déchets transportés par les eaux fluviales et sur la zone littorale (marché public ou DSP) par exemple équiper tous les cours d'eau d'un filtrage des eaux fluviales de type « chaussettes XXL » afin de collecter les déchets et éviter le rejet en mer.
4. Installer une ZAC éco pôle ou pôle écologique
5. Encourager les actions innovantes pour la réduction des plastiques qui constituent, sous toutes leurs formes, un des vecteurs de pollution les plus importants des milieux naturels et marins.
6. Développer des points de collecte sur les espaces publics urbains et naturels
7. Encourager le commerce de vrac par le lancement d'"appel à projet"

CONSTATS – DESSINS – PHOTOS – CHIFFRES :

- ✓ 105 000 tonnes de déchets traités/ an
- ✓ Dont 50% triés et valorisés
- ✓ Budget annuel CAVEM : 28M€ (Investissement et fonctionnement)
- ✓ Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, décliné localement en PLPDM

PRIORITES RETENUES :

1. Développer le secteur économique de l'innovation pour la récupération et le recyclage des déchets
2. Favoriser des filières de retraitement des déchets alimentaires, plastique, bois... pour permettre une valorisation énergétique.
3. Encourager les actions innovantes pour la réduction des plastiques qui constituent, sous toutes leurs formes, un des vecteurs de pollution les plus importants des milieux naturels et marins.
4. Encourager le commerce de vrac par le lancement d'"appel à projet".

PROPOSITIONS INNOVANTES :

1. Inciter à la création de récupérateurs des déchets transportés par les eaux fluviales et sur la zone littorale par ex. mettre en place sur tous les cours d'eau un filtrage des eaux fluviales par un dispositif type "chaussettes XXL" afin de collecter les déchets et éviter le rejet en mer.
2. Décourager l'utilisation intensive des plastiques notamment l'enveloppement de bateau en hors saison (s'inspirer du retraitement des cartons) et dans les usages agricoles.

DECISION : 2020 2020+

17 JUIN 2019



1 – TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

FICHE PROPOSITION n°1.3.1

3 – PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE

1 – VALORISER UNE NOUVELLE FORME D'AGRICULTURE LOCALE

MOTS-CLES

IDEES / FORCES :

1. Etendre des zones agricoles protégées (ZAP)
2. Encourager la limitation de l'usage des produits phytosanitaires
3. Faire monter en puissance la filière Bio (maraîchage et élevage) : accompagner les producteurs vers la conversion en agriculture biologique : faire appel aux fonds européens d'aide à la conversion en bio avec la mise à disposition d'une personne qualifiée dans le montage de dossiers de demande de subventions
4. Etablir la liste des exploitations du territoire en agriculture biologique
5. Accompagner les jeunes agriculteurs dans la reprise d'exploitations
6. Mettre en place une Convention d'Intervention Foncière (CIF) entre la CAVEM et la SAFER pour maintenir l'agriculture et la préserver de l'urbanisation : disposer de l'ensemble des notifications de vente de terres agricoles dont la SAFER est dépositaire
7. Clarifier et communiquer sur les responsabilités en matière d'entretien des rus, ruisseaux et fossés pour faciliter l'écoulement des eaux
8. Economiser l'eau : arrosage en goutte à goutte des vignes, oliveraies, productions fruitières et maraîchères ; réhabiliter les anciens puits et forages agricoles, ...
9. Limiter l'imperméabilisation des sols et désimperméabiliser les sols compactés
10. Favoriser les circuits courts et soutenir la production locale :
 - a. Notamment dans la restauration collective via la plateforme agricole,
 - b. Le magasin et le drive fermier pour les particuliers, prévus dans ce cadre
 - c. En instaurant la gratuité pour les stands de produits « bio » sur les marchés de ville
 - d. Créer un label de production agricole locale

CONSTATS – DESSINS – PHOTOS – CHIFFRES :

Etat des lieux de la biodiversité à l'échelle mondiale

- 60% des services écosystémiques mondiaux sont dégradés
- 20% des récifs de corail ont disparu et plus de 20% sont dégradés
- 35% des forêts de mangrove ont disparu
- Doublement > 1960, prélèvement d'eau dans les fleuves, rivières et lacs
- 25% superficie terrestre est exploitée et érodée par cultures ou élevage
- La moitié des espèces végétales et animales connues pourraient avoir disparu d'ici à la fin du siècle (nous sommes entrés dans la 6ème grande crise d'extinction des espèces vivantes)
- Le coût de l'érosion de la biodiversité est de 7% du PIB mondial

PRIORITES RETENUES :

1. Etendre les zones agricoles protégées (ZAP).
2. Initier un Projet Alimentaire Territorial (PAT)
3. Se doter des outils et des moyens pour accompagner l'installation des jeunes agriculteurs
4. Accompagner les producteurs vers la conversion en agriculture bio
5. Favoriser les circuits courts

PROPOSITIONS INNOVANTES :

1. Faire un état des lieux des typologies d'exploitations agricoles
2. Mettre en place une Convention d'Intervention Foncière (CIF) entre la CAVEM et la SAFER et une convention Intercommunale foncière avec la SAFER
3. Créer un poste dédié aux fonds européens (FEDER) au sein de la CAVEM

APPLICATION : 2020 2020+

17 JUIN 2019

1 – TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

FICHE PROPOSITION n° 1.3.2

3 – PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE

2 – URBANISME ET BIODIVERSITE

MOTS-CLES

IDEES / FORCES :

1. Végétaliser les villes (toitures, terrasses et murs) et permettre un maintien de la température en ville ainsi qu'une meilleure percolation de l'eau en sous-sol et désimperméabiliser l'existant, notamment dans les zones identifiées en forte densification loi ALUR
2. S'assurer de l'application et de la réglementation des produits phytosanitaires dans les marchés publics (Engagement de la CAVEM et des villes) – valoriser les entreprises d'espaces verts
3. Créer des ilots verts pour absorber la chaleur en période estivale et les imposer dans les règles du PLU
4. Décider un front de mer piétonnier et paysager
5. Imposer dans les marchés publics et les PLU des parkings perméables et engazonnés notamment dans les zones d'activités et les constructions publiques, pour limiter le ruissellement des eaux. Réduire le nombre de parkings en le regroupant dans des parkings à étages.
6. Remplacer un jardin disparu (suite à construction d'un immeuble) par un espace vert ou un parc à proximité de cet immeuble et superficie équivalente de manière à constituer une véritable compensation écologique
7. Mesurer l'impact des événements sportifs ou culturels sur la biodiversité
8. Prendre en compte l'énergie solaire dans toute construction nouvelle dès la conception (casquettes et toitures)

CONSTATS – DESSINS – PHOTOS – CHIFFRES :

Etat des lieux de la biodiversité à l'échelle mondiale

- 60% des services écosystémiques mondiaux sont dégradés
- 20% des récifs de corail ont disparu et plus de 20% sont dégradés
- 35% des forêts de mangrove ont disparu
- Doublement > 1960, prélèvement d'eau dans les fleuves, rivières et lacs
- 25% superficie terrestre est exploitée et érodée par cultures ou élevage
- La moitié des espèces végétales et animales connues pourraient avoir disparu d'ici à la fin du siècle (nous sommes entrés dans la 6ème grande crise d'extinction des espèces vivantes)
- Le coût de l'érosion de la biodiversité est de 7% du PIB mondial

PRIORITES RETENUES :

1. Créer des ilots verts pour absorber la chaleur en période estivale et les imposer dans les contraintes du PLU
2. Remplacer un jardin disparu (suite à construction d'un immeuble) par un espace vert ou un parc à proximité en compensation écologique
3. Installer des casquettes de façade d'immeubles ou des protections solaires dès lors que le bâtiment le permet et sur toute nouvelle construction pour limiter le réchauffement à l'intérieur

PROPOSITIONS INNOVANTES :

1. Imposer dans les marchés publics, le SCoT et les PLU des parkings perméables ou engazonnés notamment dans les zones d'activités et les constructions publiques, pour limiter le ruissellement des eaux
2. Utiliser les toitures de bâtiments publics pour produire de l'électricité photovoltaïque en mobilisant l'épargne populaire et installer des casquettes de protections solaires

DECISION : 2020 2020+

17 JUIN 2019

1 – TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

FICHE PROPOSITION n° 1.3.3

3 – PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE

3 – PROMOUVOIR LA BIODIVERSITE

MOTS-CLES

IDEES / FORCES :

1. Adopter le principe d'un Label écologique pour les entreprises aux pratiques vertueuses (ex. restaurateurs)
2. Soutenir la production agricole locale et l'inscrire dans les circuits courts de distribution
3. S'assurer d'une mise en œuvre dynamique d'un Atlas local de la Biodiversité protégée de l'Estérel, des petites Maures de la Zone littorale ainsi que de la vallée de l'Argens
4. Faire adopter par la CAVEM une stratégie concernant le développement de l'urbanisation, s'agissant de la conservation du trait de côte et des risques de submersion et d'inondation qui vont s'accroître dans les décennies à venir
5. Créer un centre d'éducation et de promotion de la biodiversité, en direction du tout public à la ferme des Esclamandes
6. Renforcer la protection des Etangs de Villepey et de la Base nature et en confier la gestion à la CAVEM
7. Maintenir des corridors noirs pour protéger les espèces nocturnes et adapter l'éclairage nocturne pour préserver cette faune spécifique
8. Privilégier la plantation d'espèces endémiques, nectarifères et mellifères locales adaptées au climat dans les espaces verts plutôt que celle gazon végétal ou synthétique
9. Consolider la valeur patrimoniale des espèces naturelles en aménageant des espaces de biodiversité, à la Base Nature ou à proximité d'espaces de sports et loisirs
10. Favoriser la plantation d'espèces endémiques pour aménager les berges, les préserver et les entretenir mais également réintroduire la faune
11. Préserver « la chaîne alimentaire naturelle » et protéger les espèces prédatrices d'insectes pour éviter de « démoustiquer »
12. Prévoir des plantations d'espèces végétales « marqueurs de pollution » et installer en ville et aux abords des « hôtels d'insectes » pour favoriser la colonisation
13. Obtenir le rapport de l'Atelier National de la basse vallée de l'Argens (SCOT)

CONSTATS – DESSINS – PHOTOS – CHIFFRES :

Etat des lieux de la biodiversité à l'échelle mondiale

- 60% des services écosystémiques mondiaux sont dégradés
- 20% des récifs de corail ont disparu et plus de 20% sont dégradés
- 35% des forêts de mangrove ont disparu
- Doublement > 1960, prélèvement d'eau dans les fleuves, rivières et lacs
- 25% superficie terrestre est exploitée et érodée par cultures ou élevage
- La moitié des espèces végétales et animales connues pourraient avoir disparu d'ici à la fin du siècle (nous sommes entrés dans la 6ème grande crise d'extinction des espèces vivantes)
- Le coût de l'érosion de la biodiversité est de 7% du PIB mondial

PRIORITES RETENUES :

1. Promouvoir un label de Biodiversité local
2. Planter des espèces adaptées au climat, nectarifères et mellifères locales plutôt qu'en gazon végétal ou synthétique dans les espaces verts
3. Faire adopter par la CAVEM une stratégie concernant le développement de l'urbanisation, s'agissant de la conservation du trait de côte, des risques de submersion et d'inondation vu les risques encourus
4. Créer/implanter des espèces végétales, marqueurs de pollution et des hôtels d'insectes en zone urbaine

PROPOSITIONS INNOVANTES :

1. Assurer la mise en œuvre dynamique d'un Atlas de la biodiversité et espèces protégées dans l'Estérel, la Zone littorale et la vallée de l'Argens afin d'identifier, suivre et protéger la biodiversité
2. Installer un lieu d'exposition vivante de promotion de la biodiversité, en direction du tout public sur le territoire

DECISION : 2020 2020+

17 JUIN 2019

1 – TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

FICHE PROPOSITION n° 1.3.4

3 – PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE

4 – TOURISME VERT

MOTS-CLES

IDEES / FORCES :

1. Favoriser un tourisme « vert » durable et responsable tourné vers les richesses naturelles locales et la biodiversité
2. Développer l'approche de « l'excellence environnementale » des sites touristiques et capitaliser sur la reconnaissance « grand site de France » en cours pour l'Estérel (attention toutefois au fait qu'un tel label peut accroître la pression touristique).
3. Création d'un label écotourisme pour les activités répondant aux critères de préservation de la biodiversité
4. Organiser des navettes pour transporter les touristes vers les sites sensibles et limiter ainsi l'impact des transports individuels comme cela se fait avec succès dans certaines régions
5. Intégrer des navettes fluviales et terrestres propres notamment en saison haute au Plan de Déplacement Urbain (PDU) – Sécuriser les sites sensibles et Gérer les flux de touristes sur les sites préservés et sensibles
6. Relier les sites sensibles par des modes doux
7. Impliquer les agriculteurs – fermes agritourismes
8. Promouvoir une politique transversale de tourisme vert "Est-Var" sur l'année avec tous les territoires limitrophes. Le territoire de la CAVEM doit être le leader sur ce territoire

CONSTATS – DESSINS – PHOTOS – CHIFFRES :

Etat des lieux de la biodiversité à l'échelle mondiale

- 60% des services écosystémiques mondiaux sont dégradés
- 20% des récifs de corail ont disparu et plus de 20% sont dégradés
- 35% des forêts de mangrove ont disparu
- Doublement > 1960, prélèvement d'eau dans les fleuves, rivières et lacs
- 25% superficie terrestre est exploitée et érodée par cultures ou élevage
- La moitié des espèces végétales et animales connues pourraient avoir disparu d'ici à la fin du siècle (nous sommes entrés dans la 6ème grande crise d'extinction des espèces vivantes)
- Le coût de l'érosion de la biodiversité est de 7% du PIB mondial

PRIORITES RETENUES :

1. Développer l'approche de « l'excellence environnementale » des sites touristiques et capitaliser sur la reconnaissance « grand site de France » en cours pour l'Estérel et veiller à la gestion des flux touristiques.
2. Organiser des navettes maritimes ou fluviales pour transporter les touristes vers les sites sensibles et limiter ainsi l'impact des transports individuels comme cela se fait avec succès dans certaines régions
3. Promouvoir l'agritourisme en accompagnant les agriculteurs

PROPOSITIONS INNOVANTES :

1. Favoriser un tourisme "vert" durable et éco-responsable tourné vers les richesses naturelles locales et la biodiversité
2. Avoir une politique de tourisme vert "Grand Est Var" et pas seulement littoral et le faire savoir aux instances de gouvernances du tourisme en PACA. La CAVEM doit s'emparer d'une manne que ne revendiquent pas les métropoles de Toulon et Nice.

DECISION : 2020 2020+

17 JUIN 2019



1 – TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

FICHE PROPOSITION n°1.4.1

4 – CYCLE DE L'EAU ET SA GESTION

1 – DEVELOPPEMENT DURABLE ET COMMUNICATION

MOTS-CLES

IDEES / FORCES :

1. Promouvoir prioritairement sur le territoire de la CAVEM une politique ambitieuse de « développement durable », de la transition écologique et énergétique et en faire un marqueur du développement du territoire. Passer au crible du développement durable et de la transition écologique toutes les politiques publiques de la CAVEM, en vue de réorienter significativement les actions
4. Renforcer l'information sur les risques d'inondation : améliorer les dispositifs de prévention et d'information en distribuant des « kits d'information » à tous les nouveaux habitants, en utilisant tous les outils modernes de communication pour informer les habitants en temps réel sur les conduites à tenir. Former les habitants à la conduite à tenir en temps de crise.
5. Questionner l'urbanisation récente (cabanisation) dans la plaine de l'Argens, entre Roquebrune et Saint-Aygulf, qui semble aggraver les risques d'inondation de l'Argens
6. Informer sur la nécessité d'entretenir les rus pour faciliter l'écoulement des eaux.
7. Former les personnes relais (Présidents d'association, président de conseil syndical, chefs d'établissements ...) sur les conduites à tenir en cas de crise d'inondation
8. Rendre des comptes aux habitants sur l'avancée des grands dossiers tels le PAPI, « atelier national de la basse vallée de l'Argens », les travaux prévus à l'embouchure, le risque de rupture des digues du Reyran, le schéma directeur du SCOT et la question des eaux pluviales
9. Réaliser des campagnes de sensibilisation et actions d'information auprès de la population sur des gestes et des pratiques qui limitent la consommation d'eau en général et d'eau potable en particulier
10. Adopter une communication ciblée : il convient de disposer d'un système de communication adapté à chaque public pour l'informer, le conseiller, le sensibiliser en vue de limiter les consommations. En effet, les consommateurs d'eau, les besoins et pratiques diffèrent (habitants / touristes, particulier / professionnels, collectifs / individuels, agriculteurs / jardiniers, ...).

CONSTATS – DESSINS – PHOTOS – CHIFFRES :

L'urbanisation, la croissance démographique et le changement climatique ont un impact sur la ressource en eau. Afin de préserver nos modes de vie, de consommation et de production, il est essentiel de la préserver.

1. Optimiser la consommation de l'eau / sensibilisation des consommateurs
2. Protéger le milieu naturel / traitement des eaux usées et pluviales
3. Contrôler la qualité de l'eau / mesurer la qualité des eaux dans le milieu naturel
4. Valoriser les eaux usées / réutiliser les eaux usées traitées (économie circulaire de l'eau)

PRIORITES RETENUES :

1. Faire d'une politique ambitieuse de « développement durable », de la transition écologique et énergétique un marqueur de développement du territoire. Réorienter significativement les politiques publiques de la CAVEM dans ces secteurs.
2. Former les personnes relais
3. Informer, communiquer, sensibiliser sur :
 - les conduites à tenir en cas d'inondation
 - la ressource en eau afin de l'économiser et de la préserver
 - les dossiers en cours, traitant de l'eau sur la CAVEM

PROPOSITIONS INNOVANTES :

1. Renforcer l'information sur les risques d'inondation. Améliorer les dispositifs de prévention et d'information en distribuant des « kits d'information » à tous les nouveaux habitants, en utilisant tous les outils modernes de communication pour informer en temps réel les habitants sur les conduites à tenir et y associer les médias.
2. Sensibiliser et communiquer sur le parcours des eaux pluviales et l'interaction entre bassin-versant et mer

DECISION :2020 2020+

17 JUIN 2019



1 – TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

FICHE PROPOSITION n°1.4.2

4 – LE CYCLE DE L'EAU ET SA GESTION

2 – CONSOMMATION / GESTION ET SUIVI DE L'EAU

MOTS-CLES

IDEES / FORCES :

1. Restreindre la consommation d'eau : en période de sécheresse, tous les consommateurs doivent diminuer leur consommation d'eau : usagers privés, collectifs et professionnels. La télérelève permet de communiquer en continu avec les usagers et de les alerter, voire de contrôler.
2. Economiser la ressource en eau : mettre en place des mesures et actions auprès des usagers, des entreprises, des agriculteurs, campings :
 - a. Favoriser l'usage des récupérateurs d'eau de pluie de toiture pour les particuliers, dans les jardins privés, par une aide à l'achat de réservoirs (comme il en existe pour les composteurs).
 - b. Inciter les professionnels ou les collectivités à récupérer les eaux de pluie des toitures et parkings pour irriguer les sols et les espaces verts.
 - c. Inciter les professionnels ou les collectivités à utiliser les techniques de recyclage de l'eau
 - d. Concevoir, en collaboration avec les aménageurs, des projets de gestion de l'eau circulaire à l'exemple du golf de Cap Esterel - Idem pour la Sécurité Civile – ou le 1^{er} rinçage des cuves de viticulteurs – oléiculteurs.
 - e. Inciter à l'installation de systèmes d'arrosage économes pour les cultures et les espaces verts : généralisation des gouttes à gouttes, paillage des sols pour limiter l'évaporation, ...
 - f. Adapter les plantations au climat méditerranéen (ex : planter les pelouses en kikuyu)
 - g. Recommander l'installation sur tous les robinets et douches « d'aérateur », de « limitateur » sur les chasses d'eau et, dans les lieux collectifs, de robinets avec « temporisateur ».
3. Communiquer sur la qualité de l'eau potable du robinet, la comparer aux eaux minérales.
4. Distribution de l'eau : envisager le passage en régie publique.
5. Repenser le dispositif de tarification pour inciter à payer moins quand on consomme moins, ou pour les usagers qui mettent en place des actions concrètes d'économie de consommation, grâce à la télérelève, et clauses dans les DSP aux prestataires pour imposer un contrôle de la consommation des usagers.

CONSTATS – DESSINS – PHOTOS – CHIFFRES :

L'urbanisation, la croissance démographique et le changement climatique ont un impact sur la ressource en eau. Afin de préserver nos modes de vie, de consommation et de production, il est essentiel de la préserver.

1. Optimiser la consommation de l'eau / sensibilisation des consommateurs
2. Protéger le milieu naturel / traitement des eaux usées et pluviales
3. Contrôler la qualité de l'eau / mesurer la qualité des eaux dans le milieu naturel
4. Valoriser les eaux usées / réutiliser les eaux usées traitées (économie circulaire de l'eau)

PRIORITES RETENUES :

1. Repenser le dispositif de tarification par une politique incitative pour limiter les consommations d'eau tant pour les usages privés que pour les usages collectifs et professionnels.
2. Distribution de l'eau : réétudier l'intérêt d'un passage en régie publique pour la distribution.
3. Adopter une communication adaptée à chaque public et développer une politique incitative.

PROPOSITIONS INNOVANTES :

1. Repenser le dispositif de tarification de l'eau.
2. Généraliser la télérelève sur les compteurs d'eau.
3. Communiquer sur la qualité de l'eau potable du robinet, la comparer aux eaux minérales.

DECISION :2020 2020+

17 JUIN 2019

1 – TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

FICHE PROPOSITION n°1.4.3

4 – LE CYCLE DE L'EAU ET SA GESTION

3 – POLLUTION DE L'EAU / NAPPE PHREATIQUE

MOTS-CLES

IDEES / FORCES :

1. Mieux réglementer l'usage de l'eau :
 - Limiter drastiquement les eaux parasites, c'est-à-dire les eaux de pluie qui transitent à tort dans les réseaux d'eau usée, afin de ne pas « surcharger » les stations d'épuration.
 - Contrôler les installations des particuliers, comme des professionnels sur le territoire de la CAVEM pour s'assurer de la conformité des raccordements aux réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales.
2. Prévenir les risques d'interaction avec les milieux naturels par une pollution des sols :
 - Due à une mauvaise gestion des déchets : lutter contre les dépôts sauvages des déchets de chantier.
 - Lutter contre l'habitat informel de la plaine de l'Argens (cabanisation), facteur de pollution de l'eau en raison de l'absence (ou mauvais) raccordement au réseau des eaux usées.
 - Limiter strictement les rejets en mer : en contrôlant mieux les systèmes d'assainissement et en mettant en place des dispositifs type « chaussette XXL » sur les rivières.
3. Limiter l'usage des produits phytosanitaires qui polluent par ruissellement les nappes phréatiques, ruisseaux ou rivières, par une réglementation plus stricte, et favoriser ainsi le passage au bio.
4. Réfléchir aux conséquences de l'arrosage des vignes en goutte à goutte, désormais possible, de l'ordre de 1000 m³ à l'hectare.
5. Limiter l'imperméabilisation des sols par une réglementation plus stricte. Imposer lors de la création ou de la rénovation de parkings en plein air, des dispositifs facilitant le non-ruissellement des eaux en aménageant des parkings paysagers, des dallages perméables

CONSTATS – DESSINS – PHOTOS – CHIFFRES :

L'urbanisation, la croissance démographique et le changement climatique ont un impact sur la ressource en eau. Afin de préserver nos modes de vie, de consommation et de production, il est essentiel de la préserver.

1. Optimiser la consommation de l'eau / sensibilisation des consommateurs
2. Protéger le milieu naturel / traitement des eaux usées et pluviales
3. Contrôler la qualité de l'eau / mesurer la qualité des eaux dans le milieu naturel
4. Valoriser les eaux usées / réutiliser les eaux usées traitées (économie circulaire de l'eau)

PRIORITES RETENUES :

1. Limiter drastiquement les eaux parasites
2. Contrôler les installations des particuliers, comme des professionnels
3. Limiter l'imperméabilisation des sols par une réglementation plus stricte. Imposer lors de la création ou de la rénovation de parkings en plein air, des dispositifs facilitant le non-ruissellement des eaux en aménageant des parkings paysagers, des dallages perméables.
4. Définir une stratégie et un plan d'actions pour réduire l'arrivée des déchets en mer.
5. Lutter contre l'urbanisation (cabanisation) et les dépôts sauvages, facteurs de pollution des eaux de surface comme souterraines.
6. Entretien des rus

PROPOSITION INNOVANTE :

1. Contrôler les installations des professionnels utilisées à des fins industrielles ou agricoles pour s'assurer de la conformité des raccordements.

DECISION :2020 2020+

17 JUIN 2019

1 – TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

FICHE PROPOSITION n° 1.4.4

4 – CYCLE DE L'EAU ET SA GESTION

4 – DEPLOYER DE NOUVEAUX USAGES

MOTS-CLES

IDEES / FORCES :

1. Utiliser la ressource pour fabriquer de l'énergie et développer la récupération d'énergie dans les réseaux.
2. Développer la gestion de l'eau « verte » par l'installation de circuits différenciés
3. Recenser et remettre en usage des puits et forages agricoles abandonnés pour la consommation non domestique, réaménager les anciennes fontaines
4. Gérer et récupérer les eaux de toiture pour irriguer les sols et les espaces verts. Récupérer les eaux de pluie des parkings pour d'autres usages.
5. Concevoir, en collaboration avec les aménageurs, des projets de gestion de l'eau circulaire à l'exemple du golf de Cap Esterel - Idem pour la Sécurité Civile – ou le 1^{er} rinçage des cuves de viticulteurs – oléiculteurs
6. Imposer lors de la création ou de la rénovation de parkings en plein air, des dispositifs facilitant le non-ruissellement des eaux en aménageant des parkings paysagers, en limitant l'imperméabilisation du territoire (parking notamment)
7. Introduire le végétal dans les aménagements et constructions urbaines

CONSTATS – DESSINS – PHOTOS – CHIFFRES :

L'urbanisation, la croissance démographique et le changement climatique ont un impact sur la ressource en eau. Afin de préserver nos modes de vie, de consommation et de production, il est essentiel de la préserver.

1. Optimiser la consommation de l'eau / sensibilisation des consommateurs
2. Protéger le milieu naturel / traitement des eaux usées et pluviales
3. Contrôler la qualité de l'eau / mesurer la qualité des eaux dans le milieu naturel
4. Valoriser les eaux usées / réutiliser les eaux usées traitées (économie circulaire de l'eau)

PRIORITES RETENUES :

1. Développer la gestion de l'eau verte.
2. Remettre en usage les anciens puits et forages.
3. Prévoir dans les aménagements un usage raisonné de l'eau.

PROPOSITIONS INNOVANTES :

1. Mettre en place des ambassadeurs de l'environnement dans les compétences CAVEM (eau, inondation, déchets, incendies)
2. Utiliser la ressource en eau pour fabriquer de l'énergie et développer la récupération d'énergie dans les réseaux d'eaux usées.

DECISION : 2020 2020+

17 JUIN 2019

2 –RENOUVELLEMENT GENERATIONNEL

FICHE PROPOSITION n°2.1.1

1 – TRANSMISSION D'ENTREPRISES

1 – REPENDRE, C'EST ENTREPRENDRE !

MOTS-CLES

IDEES / FORCES :

1. L'ignorance de la sémantique : Transmettre son entreprise, est plus que la vendre : il faut prévoir sa succession (segmentation, salariés, clients, banquier, ...). Reprendre une entreprise relève aussi de la création d'entreprise car cela suppose une évolution de l'entreprise transmise (le repreneur, plus jeune, lui donnera sa propre perception).
2. Besoin d'évaluer la compatibilité entre l'entreprise transmise et les projets du repreneur : pour le cédant ; Il s'agit de définir son mode de transmission (familial ou autre), de mettre en lumière son entreprise, à travers un diagnostic et un historique destiné à donner l'envie de reprise. De ce fait, la communication sur la transmission/reprise est particulièrement importante pour la distinguer de la création d'entreprise. De même, elle nécessite un important travail de « pédagogie ». Pour le repreneur, il s'agit de « vendre » son projet, de mettre en lumière son expertise.
3. Ignorance réciproque entre les cédants potentiels et les créateurs/repreneurs potentiels : pour les cédants, cela implique d'aller « chasser des repreneurs », à l'échelon de l'entreprise (salariés), local, régional, voire national dans ce cadre il s'agira de promouvoir l'attractivité de notre territoire. Pour les créateurs/repreneurs, cela implique d'avoir connaissance des entreprises en voie de transmission. Mais le marché est « caché », « secret » car il implique tous les intervenants (contrairement à la création d'entreprise).
4. Proposition d'une structure facilitatrice connue de tous afin que les partenaires potentiels puissent entrer en relation à leur convenance : une plate-forme internet fonctionnant comme un hub, recensant les sites existants qui assurent le respect du besoin de secret, dans un premier temps, puis permettent de le dépasser, où le cédant peut mettre en valeur son entreprise et qui sont consultée anonymement par le repreneur potentiel. Idem pour le repreneur potentiel qui y présente anonymement ses compétences. Cette plate-forme serait dotée d'un compteur-marqueur pour évaluer l'intérêt de l'outil.
5. Besoin d'humaniser les relations : organiser des rencontres entre cédants et repreneurs potentiels possibles à l'occasion des manifestations/salons professionnels nombreux sur le territoire, mais aussi besoin d'une cellule de rencontre de proximité à la fois pérenne et souple (lieu, périodicité, thématiques, experts, ...), à l'échelle de la CAVEM.

CONSTATS : Sur le territoire de la CAVEM :

- 2400 à 3000 entreprises sont concernées par la transmission de l'outil de travail dans les 10 ans à venir
- 77% des entreprises locales sont des TPE, voire des entreprises individuelles/unipersonnelles, dont beaucoup d'auto-entreprises.
- Les responsables ne sont souvent pas préparés à la transmission
- Au départ en retraite du chef d'entreprise, 51 % des entreprises ne poursuivent pas leur activité en raison des freins, en particulier bancaires, et malgré une situation saine et la volonté des salariés.
- Les jeunes entrepreneurs pensent plus facile de créer leur entreprise que de reprendre une entreprise existante.

PRIORITES RETENUES :

1. Communiquer sur la sémantique
2. Lever l'étanchéité entre les 2 mondes
3. Anticiper sur la transmission
4. Garantir le secret et le dépasser
5. Accompagner la rencontre des deux parties

PROPOSITIONS INNOVANTES :

1. Mettre en œuvre un plan de communication grand public avec une sémantique positive, valorisant la transmission/reprise d'entreprise au regard de la création jusqu'alors seule à bénéficier d'une publicité incitative.
2. Créer une plate-forme internet, à fonction de "hub", recensant les sites existants qui assure la mise en relation de façon anonyme dans un 1^{er} temps, puis ouverte entre les cédants et repreneurs potentiels en communiquant sur les manifestations/salons et les moyens humains de proximité mis à disposition

DECISION :2020

2020+

1 JUILLET 2019

2 –RENOUVELLEMENT GENERATIONNEL

FICHE PROPOSITION n°2.1.2

1 – TRANSMISSION D'ENTREPRISES

2 – CREER LES OUTILS DE LA TRANSMISSION

MOTS-CLES

IDEES / FORCES :

- 1- Se former à la transmission comme à la reprise :
 - Besoin d'une boîte à outils numérique en ligne, recensant et décrivant les différentes démarches, procédures, étapes et écueils,
 - Mais aussi nécessité d'un espace et d'interlocuteurs pour s'informer, discuter, un lieu avec une périodicité, des thématiques, des communications d'experts, un réseau économique, la possibilité d'entretiens individuels, ... où le chef d'entreprise qui hésite pourrait s'informer avant de se dévoiler, où le repreneur se forme à la reprise.
- 2- Des outils d'aide à la transmission existent, en ligne, mais, outre qu'ils ne sont pas spécifiques au territoire local, pas toujours à l'aise avec le numérique, les chefs de ces entreprises ont besoin de structures facilitatrices de proximité, incluant des interlocuteurs physiques, proposant des outils de transmission ou assurant l'interface avec ceux qui existent.
- 3- Accompagner la transmission et la reprise :
 - Aider le cédant au choix du type de transmission (familiale, en interne ou en externe...)
 - Aider ensuite le cédant à établir son diagnostic, puis, dans un 2d temps, après l'entrée en relation, aider le cédant et le repreneur à partager le diagnostic.
 - Aider à la construction du projet de transmission entre cédant et repreneur pour rapprocher les visions entre le cédant et le repreneur, faciliter la transmission et la pérennité de l'entreprise.
 - Aider cette transmission à travers une « mallette de la transmission » (procédures et démarches), en ligne.
 - Et à travers une cellule souple d'accompagnement, à la demande, incluant le secteur bancaire.
- 4- Créer une structure d'ingénierie de la transmission, de proximité, à l'échelle du territoire de la CAVEM, qui réunisse tous les acteurs de la transmission d'entreprise (dont banques et BPI) pour sensibiliser, communiquer, accompagner, mais aussi créer et gérer les outils proposés.

CONSTATS : Sur le territoire de la CAVEM :

1. 2400 à 3000 entreprises sont concernées par la transmission de l'outil de travail dans les 10 ans à venir
2. 77% des entreprises locales sont des TPE, voire des entreprises individuelles/unipersonnelles, dont beaucoup d'auto-entreprises
3. Les responsables sont rarement préparés à la transmission, au départ en retraite du chef d'entreprise. 51 % des entreprises ne poursuivent pas leur activité en raison de freins notamment bancaires malgré situation financière saine et la volonté des salariés

PRIORITES RETENUES :

1. Humaniser l'accompagnement des TPE, à l'ère du tout numérique
2. Former à la transmission/reprise d'entreprise
3. Accompagner les entreprises en transmission
4. Impliquer les différents acteurs, dont les banques

PROPOSITIONS INNOVANTES :

1. Créer (en synergie avec tous les acteurs du territoire de la CAVEM) une « mallette de la transmission d'entreprise », en ligne, qui soit un accompagnement pédagogique tant pour le cédant que pour le repreneur, et qui réponde à la typologie des entreprises locales
2. Créer une cellule souple d'accompagnement des partenaires incluant, à la demande, des experts et/ou des conseils juridiques, institutionnels, banquiers, ...
3. Créer une structure d'ingénierie de la transmission d'entreprises, réunissant tous les acteurs, chargée de communiquer, accompagner, créer et gérer les outils

DECISION :2020 2020+

1 JUILLET 2019

2 –RENOUVELLEMENT GENERATIONNEL

FICHE PROPOSITION n°2.2.1

2 – DEPARTS MASSIFS A LA RETRAITE ET RENOUVELLEMENT DE COMPETENCES

1 – REPERER ET VALORISER LES METIERS QUI EMBAUCHENT

MOTS-CLES

IDEES / FORCES :

1. Repérer les métiers concernés par le renouvellement générationnel et partager ce diagnostic avec les demandeurs d'emploi, les salariés et les chefs d'entreprise.
2. Associer davantage les entreprises à l'étude de l'évolution attendue des compétences : Identifier leurs besoins : connaître l'évolution des métiers vue par les entreprises et les formations induites à mettre en place à court ou plus long terme
3. Assurer l'évolution des métiers : la montée en compétences, les changements liés à la généralisation du numérique, par la formation tout au long de la vie. Mais encore, assurer et accompagner les reconversions. Dans ce cadre, valoriser les profils dotés compétences professionnelles mais aussi savoir-être acquis par l'expérience.
4. Valoriser les métiers a priori peu attractifs et en tension en créant un lieu et des manifestations destinées à la construction de carrière et à la valorisation des parcours
5. Orienter les publics (jeunes et adultes) vers les métiers en tension : de nombreux métiers sont porteurs des valeurs ajoutées que les jeunes ne soupçonnent pas. Transmettre la bonne information aux jeunes pour envisager une carrière sur le territoire intercommunal passe par des rencontres avec les entreprises : parrainage, échanges avec des professionnels, témoignages de pairs.
6. Rapprocher les nombreuses initiatives éparpillées : Education Nationale, partenaires institutionnels, organismes de formation, ... Faire davantage entrer les entreprises dans les structures de formation initiale.
7. Enrichir la réponse formative par des initiatives en partenariat public-privé pour optimiser l'utilisation des outils de formation et faire évoluer les formations.
8. Organiser un parrainage du stagiaire (en sus du tuteur) et un parcours de formation au sein de l'entreprise pour lutter contre les ruptures trop fréquentes des contrats d'apprentissage.
9. Attirer de nouvelles activités en profitant de ce moment-clé de diffusion des « nouvelles technologies » (domotique, big-data, logistique, transports de proximité, drones...) : repérer les métiers émergents manquants et les lacunes de formation les concernant.

CONSTATS – DESSINS – PHOTOS – CHIFFRES :

1. Les départs massifs à la retraite vont libérer un nombre significatif de postes de travail : 1200 emplois chaque année seraient concernés par un départ pour fin de carrière sur une période de 10 ans, soit près d'1/3 des emplois de la zone.
2. Forte concentration de l'emploi sur 9 à 12 familles de métiers.
3. Entrée précoce des jeunes sur le marché du travail : 38 % des 16/25 ans sont en formation contre 51% en Région Sud.
4. Attrait de l'apprentissage mais nombreuses ruptures de contrat.
5. Difficultés de recrutement des entreprises dans certains métiers.
6. Insuffisances, lacunes de la carte des formations sur l'Est-Var.

PRIORITES RETENUES :

1. Actualiser le diagnostic territorial, partagé avec les chefs d'entreprises et les différents acteurs, sur les métiers concernés par la problématique des départs à la retraite et l'évolution des métiers.
2. Recenser les différentes initiatives, voir comment les coordonner, créer des liens avec les chefs d'entreprise et les partenaires de l'accompagnement.
3. Enrichir la réponse formative pour la rendre cohérente avec les besoins du développement économique du territoire.
4. Améliorer l'accueil des stagiaires en formation initiale et continue

PROPOSITIONS INNOVANTES :

1. Mettre en place une structure d'accompagnement aux reconversions des salariés et de formation correspondant aux besoins d'évolution des entreprises (liés au numérique)
2. Valoriser les métiers en tension : en rapprochant formation initiale et entreprise, mais aussi construction de carrière, ...
3. Attirer les activités nouvelles manquantes induites par la révolution technologique numérique et prévoir la formation à ces métiers émergents

DECISION :2020 2020+

2 –RENOUVELLEMENT GENERATIONNEL

FICHE PROPOSITION n°2.2.2

2 – DEPARTS MASSIFS A LA RETRAITE ET RENOUVELLEMENT DE COMPETENCES

2 – CREER UNE CELLULE D'APPUI RESSOURCES HUMAINES AUX TPE

MOTS-CLES

IDEES / FORCES :

- 1- Recenser les besoins en formation des TPE (salariés et aussi chefs d'entreprise).
- 2- Mettre en place un appui RH aux TPE sous forme de guichet unique, avec des intervenants de différents services qui apporteront leur expertise aux TPE dans le domaine de la RH en complément d'un service internet ou d'un accueil téléphonique. Cette gestion de l'humain étant le pendant du conseil « technique » assuré généralement par l'expert-comptable.
- 3- Ce guichet unique devra avoir une compétence sectorielle par nature d'activité : segmenter pour générer de l'intérêt et de l'écoute et assurer la qualité de l'interlocuteur par famille de métiers. Tel jour le bâtiment, tel autre l'hôtellerie, ...
- 4- Apporter un soutien, un parrainage aux jeunes chefs d'entreprise : créer du lien, mutualiser les bonnes pratiques, les aider à surmonter leurs difficultés.
- 5- L'accueil du stagiaire, en formation initiale (Education Nationale, CFA, ...) comme en formation continue, pose souvent problème de part et d'autre. La formation des tuteurs en entreprise en partenariat étroit entre les différents acteurs... s'avère nécessaire,
- 6- La création d'une plateforme fonctionnant à l'instar d'un site de rencontres est une piste à explorer : la rencontre jeune - senior pourrait se faire formellement en déposant profil et CV sur le site. Le site pourrait également accueillir les offres d'emploi et de stage des entreprises.

CONSTATS – DESSINS – PHOTOS – CHIFFRES :

- 77% des entreprises locales sont des TPE, voire des entreprises individuelles/unipersonnelles, dont beaucoup d'auto-entreprises.
- Le turn-over des entreprises récentes est important.
- L'accueil d'un stagiaire est souvent freiné en l'absence de RH et lorsque le chef d'entreprise est également le tuteur (fréquent dans l'artisanat)

PRIORITES RETENUES :

1. Veiller à l'accompagnement humain dans le conseil aux TPE.
2. Installer un guichet unique d'appui RH pour répondre aux besoins spécifiques des différentes familles de métiers des TPE, créer des liens entre les chefs d'entreprises et les partenaires de l'accompagnement.
3. Aider à l'accueil des stagiaires dans les TPE.

PROPOSITIONS INNOVANTES :

1. Créer une cellule d'appui RH aux TPE avec 2 objectifs :
 - Dispenser une information de base sur les connaissances réglementaires : outils de l'emploi, acteurs, droits des employeurs, diagnostic individuel de la TPE.
 - Mettre en place un guichet unique de conseil et d'accompagnement de l'humain, en sus du conseil « technique » de l'expert-comptable.
2. Former les tuteurs/chefs d'entreprise en partenariat avec les structures de formation : organiser la relation Ecole/entreprise et CFA/ entreprise.
3. Créer un site de mise en relation jeune/senior dans le cadre du stage et de l'embauche.

DECISION :2020

2020+

1 JUILLET 2019

2 –RENOUVELLEMENT GENERATIONNEL

FICHE PROPOSITION n°2.3.1

3 –ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

1 – AMELIORER LA QUALITE DE VIE DES ACTIFS ET/OU DES SENIORS

MOTS-CLES

IDEES / FORCES :

1. Accélérer la mise en place des services à la population et notamment créer des « maisons des services publics » ou assimilées et des « conciergeries publiques » (service polyvalent informant sur les services privés et publics), disposant d'un accueil internet, téléphonique, mais également physique pour guider dans leurs recherches diverses les personnes peu à l'aise avec le numérique.
2. Améliorer l'adéquation encore insuffisante des transports avec le développement des zones d'habitat, pour rejoindre les différents centres-villes et relier les villes entre elles ; augmenter la fréquence des TER, développer des connexions régulières et fréquentes de bus (plus petits et électriques), rendre les transports collectifs attractifs.
3. Garantir la qualité de vie des actifs, notamment les jeunes, en favorisant leur installation sur place afin de réduire le coût et le temps passés dans les transports, réduire les transports individuels en voiture : abaisser les charges foncières, favoriser la transmission du patrimoine des seniors grâce à des montages juridiques et/ou des avantages fiscaux réciproques (contre un blocage sur 9 ans à l'instar de la loi Pinel) ; favoriser l'habitat partagé (co-living) entre jeunes actifs et/ou seniors.
4. Promouvoir la "silver économie" : elle concerne toute l'économie du territoire et pourrait être un levier de développement économique : aménagement de l'habitat, offre de santé, bien-être, loisirs adaptés, sports adaptés, santé, ...
5. Mettre en adéquation la vie des « tempes grises » avec les actifs et les jeunes populations, pour une vie intergénérationnelle harmonieuse. Outre les activités de loisirs partagées, l'intégration passe par une relation socio-économique entre les générations.
6. Les associations (sportives, culturelles) pourraient figurer sur un planning commun d'animations destinées aux silver clients

CONSTATS – DESSINS – PHOTOS – CHIFFRES :

1. Un cadre de vie exceptionnel (3000 h d'ensoleillement, la mer, l'Estérel, le Rocher de Roquebrune) mais attention, nous vivons sur nos acquis (concurrence d'autres régions) et le coût de la vie, plus élevé chez nous, est un frein.
2. Disponibilité coût et destination du foncier.
3. Importance et diversité des retraités dans la population résidents installés ou résidences secondaires, touristes.
4. Forte hétérogénéité des seniors et des actifs : revenus, patrimoine, culture, santé, espérance de vie,
5. Le déplacement des actifs, logés hors CAVEM, les soumet à de longs trajets et embouteillages : perte de temps, pollution, coût ...
6. Un atout : le TGV qui nous met à 5h de Paris, mais aussi Milan, Genève, tous les jours.

PRIORITES RETENUES :

1. Créer des antennes d'accueil, d'information et d'accompagnement telles les maisons des services publics ou assimilées
2. Recenser les structures de services et de conciergerie existants
3. Faciliter l'installation des (jeunes) actifs
4. Promouvoir la « silver » économie

PROPOSITIONS INNOVANTES :

1. Faciliter l'installation des jeunes actifs du territoire en abaissant les charges foncières d'une part et d'autre part en favorisant fiscalement la transmission du patrimoine par les seniors grâce à des montages juridiques et/ou des avantages fiscaux réciproques (exemple : blocage 9 ans)
2. Favoriser le co-living entre jeunes actifs et/ou seniors et veiller aux aspects juridiques
3. Installer des conciergeries publiques

DECISION :2020

2020+

1 JUILLET 2019

2 –RENOUVELLEMENT GENERATIONNEL

FICHE PROPOSITION n°2.3.2

3 –ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

2 –ATTIRER ET RETENIR LES TALENTS ET LES PROFILS QUALIFIES

MOTS-CLES

IDEES / FORCES :

- 1- Faciliter l'installation d'entreprises innovantes, avec des baux emphytéotiques de location de terrains ou sur 5, 10, 15 ans, afin d'éviter aux jeunes entreprises De disposer de capitaux plus utiles pour leur lancement et leur développement : location de terrains à des particuliers, des institutionnels (Etat, Armée, SNCF, communes, ...)
- 2- Développer des espaces de co-working dans les zones périphériques de l'agglomération (la Bouverie, Les Adrets), pour accueillir des travailleurs individuels mais aussi des salariés dans le cadre de l'organisation de leur travail (cf le rapport sur le télétravail d'octobre 2018). Espaces qui pourraient ponctuellement servir de lieu de formation.
- 3- Favoriser l'implantation et le développement de formations de haut niveau à l'instar du campus connecté et du projet de pépinières d'entreprises du Château Galliéni ; formations concernant les métiers en tension ou émergents, dans le numérique, l'énergie et l'économie verte, ...
- 4- Pallier l'obligation de se rendre à Nice ou Toulon pour les formations universitaires en organisant des transports pour permettre un aller-retour dans la journée.
- 5- Faire revenir des Centres de Formation dans notre bassin de vie, pour le service à la personne, l'hôtellerie-restauration, le BTP, les sports et loisirs (CREPS), ascensoristes ...
- 6- Proposer aux entreprises des formations post-bac sur mesure et sur site afin de répondre aux besoins d'évolution des métiers : une structure souple (un lieu identifié avec ingénierie de formation)

CONSTATS – DESSINS – PHOTOS – CHIFFRES :

1. L'évasion des jeunes : 38 % des jeunes de 18-24 ans du territoire sont scolarisés contre 51 % en PACA
2. La fermeture définitive de l'antenne universitaire
3. Une carte des formations très déficitaire dans l'Est-Var et des services publics trop lents à l'adapter
4. Le départ du CFA aux Arcs

PRIORITES RETENUES :

1. Rétablir sur le territoire de la CAVEM
 - des formations d'Enseignement supérieur à l'instar du campus connecté
 - des Centres de formation professionnelle par alternance et apprentissage
2. Favoriser l'installation d'entreprises innovantes et/ou dans les métiers émergents
3. Favoriser le télétravail grâce à des espaces de co-working dans les périphéries de l'agglomération
4. Créer des structures pour la FCTLV

PROPOSITIONS INNOVANTES :

1. Créer une structure souple (un lieu identifié + ingénierie de la formation) qui organise des formations post-bac sur mesure de courte durée, mais récurrentes en fonction des besoins des entreprises, des actifs et demandeurs d'emploi
2. Installer des formations liées aux métiers émergents et en tension et de haut niveau type campus connecté.

DECISION :2020

2020+

1 JUILLET 2019



2 – RENOUELEMENT GENERATIONNEL

FICHE PROPOSITION n° 2.4.1

4 – PROMOTION DE L'ECONOMIE DU TERRITOIRE

1 – CREER UN POLE MER ET FLEUVE

MOTS-CLES

IDEES / FORCES :

1. « Pôle Mer », un bassin nautique premium en Méditerranée un grand projet du territoire pour développer toute l'attractivité littorale du Golfe de Fréjus-Saint Raphaël en capitalisant sur les atouts de la baie: climat, météo, vents.
 - un pôle économique: être attractif pour des start-ups en rapport avec ce développement,
 - être moteur dans l'émergence des nouveaux métiers de la mer et du nautisme : formation et ingénierie en complément de la récente école de scaphandriers et de la formation de capitaines.
 - 3000 bateaux sur 4 ports: leur faible mobilité (moins de 10 %) pose problème pour l'avenir de l'espace maritime côtier, d'où la nécessité de définir un horizon 2030 et des pistes de valorisation et de transition (logement du personnel? location type AirBnB? recyclage ?)
2. Une vision nouvelle, globale, incluant l'embouchure des fleuves et les massifs côtiers, capitalisant sur la conjonction eau salée/eau douce/massifs littoraux et rassemblant les activités sportives, éducatives, loisirs et touristiques "mer et fleuve".
 - un projet sports de plein air eau salée/eau douce/espaces terrestres littoraux, dont le nouveau nautisme (à foils),
 - adapter les infrastructures pour développer les activités sportives non polluantes et permettre une meilleure cohabitation entre plage et activités sportives : élargir les chenaux pour les planches et le paddle, réserver une bande de 300m pour ces activités au droit de la base nature
 - un espace premium où la biodiversité est préservée et reconquise .
 - Une gestion unifiée de la baie pour sortir de la segmentation contre-productive de 3 stations nautiques et 4 ports : mettre en place une structure unique capable d'une animation dynamique de la baie (y compris événementiel de haut niveau et JO 2024) et du portage d'un projet à l'horizon 2030.
3. Sortir de la saisonnalité : redéfinir une politique de tourisme rompant avec le modèle finissant des "congé payés" estivaux en adaptant les infrastructures pour être dynamique en offre d'activités en ailes de saison (cf silver economy) et étendre graduellement à l'année. Communiquer fortement (y compris auprès des professionnels locaux habitués à la saisonnalité.

CONSTATS – DESSINS – PHOTOS – CHIFFRES :

1. **L'Agence côte d'Azur Esterel** est un outil de développement :
 - trois stations nautiques avec un label national
 - La compétence relève des communes et non de l'intercommunalité
2. **Jeux Olympiques 2024 en France** (candidature "capacitaire" pour entraînements Voile) ;

PRIORITES RETENUES :

1. Promouvoir les technologies liées au pôle mer
2. Miser sur le nouveau nautisme et accompagner l'actuel,
3. Miser sur l'opportunité des JO 2024
4. Enrichir et regrouper l'offre de formation aux métiers de la mer et du nautisme.
5. Globaliser la gestion des activités mer/fleuve/terre
6. Sortir de la saisonnalité.

PROPOSITIONS INNOVANTES :

1. Investir dans les infrastructures pour développer les activités nautiques, notamment assurer une place premium au nouveau nautisme en Méditerranée, et étendre les activités nautiques à l'année.
2. Créer les conditions d'attractivité pour les start-ups liées au nouveau nautisme.
3. Candidater pour les entraînements Voile des JO 2024 en fléchant et aménageant les spots d'entraînement.
4. Créer une structure unique à l'échelle de la baie et coordonner tous les offices de tourisme.

DECISION : 2020 2020+

1 JUILLET 2019

2 – RENOUVELLEMENT GENERATIONNEL

FICHE PROPOSITION n° 2.4.2

4 – PROMOTION DE L'ECONOMIE DU TERRITOIRE

2 – METTRE EN PLACE DES FORMATIONS PREMIUM

MOTS-CLES

IDEES / FORCES :

1. Des formations « premium » :
 - Donner de la valeur ajoutée à des métiers existants : afin qu'ils aient plus d'attrait pour des volontaires, notamment les jeunes qui s'y orienteront car ils pourront trouver des débouchés sur place.
 - Formation à haute valeur ajoutée : y a-t-il vraiment un gisement ? nécessité de s'appuyer sur une étude pour répertorier les besoins en cybersécurité, ingénieurs numériques, ...
 - Donner la priorité des formations aux jeunes qui renoncent aux études postbac. Les mettre en réseau avec les employeurs du territoire qui peuvent devenir acteurs des formations dont ils ont besoin depuis l'amendement 2018 de la loi Travail.
2. Un « hôtel école » : Une formation directement dans un hôtel, hors saison estivale, un hôtelier met à disposition son bâtiment et ses plateaux techniques à une école, ce qui permettrait :
 - Aux étudiants d'être logés
 - De faire une application pratique in situ de l'enseignement
 - D'ouvrir pendant cette période à un public testeur à prix doux (dont silver economy)
 Et ceci sur une échelle assez importante : Faire une formation non pas sur 3 mois mais sur 18 à 24 mois pour un niveau premium (en 2 ou 3 périodes de 6 ou 8 mois), une référence de sérieux pour l'embauche.
3. Sur ce modèle, penser la formation en termes de professionnels responsables, plutôt qu'experts techniques de métiers spécifiques. Par exemple, au lieu d'une formation de moniteur de voile, une formation de chef de base voile : assurer la connaissance du sport mais aussi la gestion d'entreprise, la comptabilité, la sécurité, les normes, la gestion humaine

CONSTATS – DESSINS – PHOTOS – CHIFFRES :

Promotion du territoire dans le but de générer de l'activité supplémentaire, notamment en favorisant l'implantation de nouvelles entreprises, en attirant des talents, des étudiants ou encore des visiteurs...

PRIORITES RETENUES :

1. Créer des formations "métiers à compétences élargies" (gestion d'entreprise, comptabilité, sécurité, normes, gestion humaine)

PROPOSITIONS INNOVANTES :

1. Favoriser la mise en place d'un Hôtel Ecole au sein d'un hôtel, hors saison estivale
2. Mettre en place une ingénierie d'accompagnement de ce nouvel outil de formation

DECISION : 2020 2020+

1 JUILLET 2019



2 – RENOUELEMENT GENERATIONNEL

FICHE PROPOSITION n° 2.4.3

4 – PROMOTION DE L'ECONOMIE DU TERRITOIRE

3 – SPORTS, NAUTISME, PLEIN AIR : LE CŒUR DE LA PROMOTION

MOTS-CLES

IDEES / FORCES :

1. la promotion du territoire doit s'appuyer sur l'ADN du territoire: son littoral, sa baie, son fleuve, ses massifs côtiers, Estérel et Petites Maures, et prendre en compte l'évolution des aspirations: recherche d'activités sportives ou ludiques encadrées, recherche d'authenticité. Le réchauffement climatique va favoriser la fréquentation des « ailes de saison ».
2. Promouvoir le territoire à travers le nautisme :
 - Une nouvelle culture, nautique, un changement d'état d'esprit à opérer car le nautisme d'eau salée et d'eau douce est loin d'être à la hauteur du potentiel faute d'une telle culture affirmée et d'une politique porteuse. Les jeunes ne sont pas suffisamment incités à poursuivre après l'initiation. Le nautisme toute l'année n'est pas valorisé.
 - L'apparition du nouveau nautisme est assez comparable à celle du VTT dans le cyclisme, du skating dans le ski de fond, du snowboard dans le ski. Un succès fulgurant et une nouvelle économie entretenue par de grands événements et les réseaux sociaux (vidéos). Il faut procéder de même pour le nouveau nautisme.
3. Promouvoir les activités de pleine nature dans le massif de l'Estérel et les Petites Maures : Sports et plein air sont des vecteurs de dynamisme pour le tourisme et la vie locale :
 - Les développer en aidant les clubs et associations à augmenter le nombre des licenciés et adhérents, à devenir plus actifs, à créer des événements favorables au territoire.
 - Miser sur la dynamique de l'Estérel Grand Site de France avec les multi-activités toute l'année : randonnée, escalade, vélo, raids, équitation, kayak mer et rivière (l'Argens et l'Agay)
 - Et les activités de découverte culturelle: métiers des massifs (apiculteurs, éleveurs, arboriculteurs, cueilleurs...), sans oublier leur patrimoine historique et archéologique.
4. Créer une agence de promotion de cette économie sportive locale (cf. Estérel-Côte d'Azur pour le tourisme) et faire émerger une « marque territoriale » dans l'esprit "Azur dynamique", associée à un événement d'envergure (les premières Assises du nouveau nautisme ?) Le territoire doit médiatiser son potentiel à partir d'événements sportifs-phares à l'instar du Roc d'Azur et des campagnes publicitaires comme celle du métro parisien. Les JO Voile 2024 représenteraient une opportunité exceptionnelle.

CONSTATS – DESSINS – PHOTOS – CHIFFRES

1. 51 km de littoral
2. Grand Site de l'Estérel, massif côtier azuréen
3. 3 bases nautiques. 4 ports (3000 bateaux)
4. Un tiers du territoire en zone naturelle
5. Opportunité d'accueillir les entraînements voile des JO 2024 sous condition de capacité (concurrence Hyères, La Ciotat, Sanary Bandol)

PRIORITES RETENUES :

1. Construire une image identitaire exclusive en s'appuyant sur nos atouts mer/Estérel/Maures et en recherchant une cohérence intercommunale à l'échelle du territoire.
2. Développer un nouveau tourisme bleu-vert, sportif, écotouristique et culturel, toute l'année.
3. S'appuyer sur des événements sportifs existants ou innovants et des compétitions de haut niveau.
4. Faire émerger une marque territoriale dynamique fondée sur nos atouts eau salée/eau douce/massifs côtiers dont Grand Site Estérel, toute l'année

PROPOSITIONS INNOVANTES :

1. Se donner les moyens de saisir l'opportunité d'une base d'entraînement Voile pour les JO 2024
2. Changer d'échelle: du local au territoires proches (St Tropez, Dracéne, parc naturel Verdon), aux territoires transfrontaliers, et à l'Europe, voire plus (via des championnats).
3. Être attractif pour les start-ups

DECISION : 2020 2020+

1 JUILLET 2019



TRANSVERSALE

FICHE PROPOSITION n° 1

Attractivité et promotion de "BAIE ESTEREL MEDITERRANEE"

Développement du nautisme et valorisation de la biodiversité

MOTS-CLES

IDEES / FORCES :

1. Elaborer un Atlas de la Biodiversité Estérel et Zone littorale protégée afin d'identifier et de suivre la biodiversité. Initier un centre d'éducation et de promotion de la biodiversité, en direction du tout public à la ferme des Esclamandes.
2. Créer un label écotourisme pour les activités répondant aux critères de préservation de la biodiversité
3. Favoriser un tourisme « vert » durable et responsable tourné vers les richesses naturelles locales et la biodiversité
4. Le territoire détient le 2^{ème} port de plaisance d'Europe en termes de places. Le développement des activités nautiques aurait toute sa pertinence entre Cannes et Saint-Tropez. L'idée est de créer « la baie Var Est » et y réaliser des événements d'importance.
5. Pôle Mer : gestion de places, formation, ingénierie, développement des start-ups sans oublier l'aspect environnemental lié à l'eau, à la terre.
6. Continuer à développer d'autres métiers aux côtés de l'Ecole des scaphandriers, d'autres métiers liés à la mer : formation de capitaine (actuellement au Cerceron)
7. Les activités sportives sont susceptibles d'amener un tourisme de qualité et innovant
8. Pour lutter contre la saisonnalité, il convient d'augmenter la période d'attractivité et de développer les ailes de saisons. Le climat permet de pratiquer tout au long de l'année ces activités mais les infrastructures ne sont pas adaptées.
9. L'accès à la mer nécessite d'investir, de communiquer, de se faire connaître. Lé réponse réside dans l'organisation de compétitions sportives, à l'instar du roc d'Azur (on notera que 20 ans ont été nécessaires à la notoriété), mais aussi l'installation de start-ups, de fabricants de matériel nouveau (des activités nouvelles, et mode de fonctionnement avec par exemple l'utilisation du solaire)
10. Anticiper les JO de 2024 pour médiatiser la baie et les infrastructures mutualisables (Base nature, Creps ...) comme lieux d'entraînement préolympique en Voile (forte concurrence de Hyères) et créer des événements d'envergure nationale voire internationale pérennes pour installer ce nouveau nautisme Côte d'Azur, mettre en place une structure institutionnelle locale chargée de cette mission et le faire savoir aux Assises annuelles du nautisme et de la plaisance.

REFERENCE FICHES :

- 1.2.1 : réduire les déchets et recycler
- 1.3.3 : promouvoir la biodiversité
- 1.3.4 : tourisme vert
- 2.4.3 : sport et nautisme, le cœur de la promotion
- 2.4.1 : créer un pôle mer

CONSTATS :

1. Le territoire qui s'est étiolé
2. Le tourisme n'est pas diversifié et reste estival
3. Image de tourisme « congés payés »
4. Image « Côte d'Azur » à l'échelon international
5. Trois sites d'importance sous-utilisés : base nature, CREPS, CAPOU, basse vallée de l'Argens
6. Déficit de connaissances historique, culturelle, patrimoniale du territoire
7. Obsolescence du modèle de nautisme et vieillissement des pratiquants ; absence de synergie entre les 3 stations nautiques ; Baie apte à atteindre un haut lieu du nautisme et de voile mais pas d'image forte...Emergence d'un nouveau nautisme

PRIORITES RETENUES :

1. Développer un tourisme actif de plein air bleu/vert tout public diversifié annuel
2. Saisir l'émergence d'un nouveau nautisme (ex : bateau à foils) événementiel, nouveaux métiers, nouveaux encadrants, nouvelle organisation des stations nautiques (ex : base nature nautique)
3. Développer un tourisme culturel, patrimonial et historique spécifique au territoire. Communiquer et médiatiser sur ces nouveaux éléments compte tenu de la richesse du territoire
4. Promouvoir une industrie de recyclage : bateaux de plaisance, mobile-homes, caravanes ...

PROPOSITIONS INNOVANTES :

1. Créer et promouvoir une marque dynamique puissante type SAVOIE MONTBLANC, par exemple « Baie Esterel Méditerranée »
2. Organiser un évènement d'envergure type « SAFARGENS »
3. Anticiper les JO de 2024 pour médiatiser la baie et les infrastructures mutualisables comme lieux d'entraînements préolympiques pour la Voile

DECISION : 2020 2020+

1 JUILLET 2019



TRANSVERSALE

FICHE PROPOSITION n°2

PROMOTION D'UNE AGRICULTURE LOCALE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET PRESERVATION DE LA DIVERSITE ECOLOGIQUE

MOTS-CLES

IDEES / FORCES :

1. Etendre les zones agricoles protégées (ZAP),
2. Recenser et accompagner les producteurs vers la conversion en agriculture biologique.
3. Mettre en place une Convention d'Intervention Foncière (CIF) entre la CAVEM et la SAFER pour préserver l'agriculture de l'urbanisation et aider à l'installation de jeunes agriculteurs.
4. Soutenir la production agricole locale et l'inscrire dans les circuits courts de distribution comme le prévoit le projet de plate-forme agricole/drive.
5. Promouvoir un label Biodiversité local :
 - a. Label de production locale agricole bio.
 - b. Label écologique pour les entreprises qui ont des pratiques vertueuses.
 - c. Label "Localissime" pour des entreprises de services ou produits locaux.
 - d. Label "Consommez local, Consommez artisanal" CMAR.
6. Favoriser un tourisme « vert » durable et responsable tourné vers les richesses naturelles locales et la biodiversité (Estérel Grand site, Atelier National de la Basse Vallée de l'Argens).
7. Rendre des comptes aux habitants sur l'état d'avancée sur de dossiers tels le PAPI, l'atelier de la basse vallée de l'Argens (travaux prévus sur l'embouchure, risque de rupture des digues du Reyran, schéma directeur du SCOT sur les eaux pluviales, ...).
8. Réaliser des campagnes de sensibilisation et d'actions d'information auprès de la population sur des gestes et des pratiques de préservation de l'eau potable.
9. Mettre en place des mesures et actions auprès des usagers, des entreprises, des agriculteurs, campings pour faire des économies de consommation d'eau ; Incitation à l'installation de systèmes d'arrosage économes pour les espaces verts et les cultures (généralisation des gouttes à gouttes).
10. Prévenir les risques d'interaction avec les milieux naturels par une pollution des sols due à une mauvaise gestion des déchets comme les dépôts sauvages des déchets de chantier.
11. Créer des jardins partagés et des micro-fermes en zone urbaine.
12. Redévelopper l'agriculture (élevage, arboriculture, culture) dans la plaine de l'Argens, remettre de l'activité agricole dans le Massif de l'Estérel et des Petites Maures.

REFERENCE AUX FICHES :

- 1.3.1 : Valoriser une nouvelle agriculture
- 1.3.2 : Urbanisme et biodiversité
- 1.3.3 : Promouvoir la biodiversité
- 1.3.4 : Tourisme vert
- 1.4.2 : Consommation/gestion/suivi de l'eau
- 1.4.3 : Pollution de l'eau/nappes phréatiques
- 2.1.1 : Reprendre c'est entreprendre
- 2.1.2 : Créer les outils de la transmission d'entreprise
- 2.2.1 : Repérer et valoriser les métiers qui embauchent
- 2.3.1 : organiser la qualité de vie des actifs et des seniors

CONSTATS :

1. Agriculteurs maraîchers et fruitiers en voie d'extinction
2. Exploitations agricoles biologiques trop rares
3. Foncier agricole difficile d'accès
4. PPRI et atelier national de la basse vallée de l'Argens, PAPI Argens
5. Plan Alimentaire Territorial (PAT)
6. Peu de points de vente en circuits courts et en marchés paysans

PRIORITES RETENUES :

1. Adopter un plan de développement de l'agriculture locale avec extension des ZAP et privilégiant les circuits courts et l'agriculture biologique
2. Elaborer un Projet Alimentaire Territorial étendu aux territoires limitrophes (Dracénie, Pays de Fayence, ...)
3. Favoriser l'installation de jeunes agriculteurs et la conversion au bio en créant des réserves foncières agricoles en favorisant la mutualisation des outils de travail à travers les hameaux agricoles.

PROPOSITIONS INNOVANTES :

1. Développer l'agritourisme
2. Installer des micro-fermes et jardins partagés en zone urbaine.
3. Remettre de l'activité agricole et pastoralisme dans le Massif de l'Estérel et les Petites Maures.
4. Créer un poste dédié aux Fonds Européens FEDER au sein de la CAVEM

DECISION : 2020 2020+

1 JUILLET 2019



TRANSVERSALE

FICHE PROPOSITION n°3

GESTION GLOBALE DU FONCIER POUR PROMOUVOIR LE TERRITOIRE

FACILITER DE NOUVELLES INITIATIVES ENVIRONNEMENTALES SUR LE TERRITOIRE

MOTS-CLES

IDEES / FORCES :

1. Elaborer un plan de déplacement pédestre et vélo sur le territoire de la CAVEM et faire réaliser les aménagements nécessaires
2. Compléter le PDU en intégrant dans le réseau, un Bus à Haut Niveau de Service (type trolleybus) : transport propre, souple, son coût est bien moindre que la voie ferrée ou le tramway
3. Imposer dans les marchés publics et les PLU des parkings perméables et engazonnés notamment dans les zones d'activités et les constructions publiques, pour limiter le ruissellement des eaux.
4. Lorsqu'un espace vert, naturel, boisé, est détruit par une nouvelle construction, un espace équivalent doit être créé dans la proximité immédiate ; si des arbres remarquables (+ de 50 ans) sont abattus, une compensation financière sera due à la collectivité.
5. Anticiper sur l'érosion du trait de côte et les risques de submersion et d'inondation dans la plaine : faire adopter par la CAVEM une stratégie de précaution interdisant effectivement tout développement de l'urbanisation en bord de mer (loi littoral) et dans la plaine de l'Argens (cabanisation).
6. Un grand projet de territoire Mer et Esterel pour développer l'attractivité du territoire et structurer son image durablement : une cohérence territoriale, une culture locale à développer, des formations et des ambitions pour nos entreprises innovantes :
 - Installer un pôle nautique majeur sur une friche en bord de mer pour attirer des start-ups et des formations dans le domaine des métiers de la mer
 - Utiliser le site du « Grand Site de l'Estérel » pour développer un tourisme nouveau sportif et culturel.
7. Abaisser le coût du logement pour les actifs : abaissement des charges foncières, accession à la propriété allégée, habitat collaboratif (comme en Allemagne), location du foncier à bâtir, ...
8. Mettre en place une convention d'intervention foncière (CIF) entre la CAVEM et la SAFER pour préserver l'agriculture de l'urbanisation
9. Recenser les espaces susceptibles d'être réorientés vers d'autres utilisations : espaces institutionnels (Armée, SNCF, ONF, Poste, ...), locaux vacants, disponibles ou susceptibles de l'être. Ex : la gare de triage au sein même de l'agglomération, la forêt domaniale de Puget/ Roquebrune

REFERENCE FICHES :

- 1.1.3 : Adopter un schéma directeur des liaisons douces
- 1.3.1 : Valoriser une nouvelle agriculture locale
- 1.3.2 : Urbanisme et biodiversité
- 1.4.3 : Sport et nautisme, le cœur de la promotion
- 1.4.4 : Déployer de nouveaux usages de l'eau
- 2.3.2 : Organiser la qualité de vie des actifs et des seniors
- 2.4.1 Créer un pôle mer

CONSTATS :

1. Extrême tension du marché foncier et de l'immobilier pour l'agriculture, les entreprises et les résidences.
2. Rareté relative des terrains disponibles (PRIF)
3. Des locaux et habitations vacants pourtant nombreux (3.3 %),
4. Des espaces importants détenus par des institutionnels.
5. Risque majeur de submersion du territoire (vallée de l'Argens)

PRIORITES RETENUES :

1. Créer les conditions favorables à la gestion d'un foncier abordable et attractif, indispensable au développement du territoire.
2. Se rapprocher des EPCI voisins de Fayence et de la Dracénie pour mutualiser la gestion du foncier nécessaire à l'évolution des entreprises et de la mobilité.
3. Anticiper l'érosion du littoral

PROPOSITIONS INNOVANTES :

1. Augmenter et gérer les réserves foncières pour favoriser les solutions innovantes et développer :
 - 1) l'agriculture,
 - 2) les déplacements doux les transports collectifs propres,
 - 3) les entreprises nouvelles et innovantes,
 - 4) les logements pour actifs,
 - 5) des îlots verts dans les villes.
 - 6) Le trait de côte
2. Favoriser une nouvelle forme de gestion du foncier

DECISION :2020

2020+

1 JUILLET 2019



TRANSVERSALE

FICHE PROPOSITION n°4

ENERGIES LOCALES

FACILITER DE NOUVELLES INITIATIVES EN RESSOURCES D'ENERGIES

MOTS-CLES

IDEES / FORCES :

1. Il faut désormais lutter contre le chaud tout autant que le froid, pour le confort, avec des solutions à moindre consommation énergétique : puits provençal et climatisation naturelle / re-végétalisation des villes / nouvelles règles de construction bioclimatiques.
2. Faire changer les mentalités des particuliers et entreprises : pour économiser l'énergie
2. Utiliser les déchets (alimentaires / verts / boues / bois de débroussaillage) comme ressources d'énergie. Améliorer l'exploitation de ces ressources, aller plus loin que le biométhane ; d'autres procédés de production de carburant automobile existent, à partir de la biomasse avec l'énergie solaire : voir les centres de recherche et industriels sur ces énergies alternatives.
3. Production d'énergie chez les particuliers/entreprises/autoconsommation voire autonomie : La CAVEM doit soutenir la production d'énergie solaire (photovoltaïque en toiture et ombrières, eau chaude solaire, thermodynamique solaire) en tenant compte des émissions de CO2 de ces ENR.
4. Etudier la pertinence comparative de la création de fermes solaires photovoltaïques ou thermodynamiques, pour une production notable : attention à l'efficacité réelle (puissance mesurée à la distribution et non à la production), à la rentabilité (en raison de la déperdition en ligne de la basse tension) et des installations nécessaires au passage en 220 V, sous réserve de ne pas geler des terres agricoles actuellement incultes, de vérifier la préservation des qualités agricoles des sols pour l'avenir. Envisager des solutions sur des friches étendues, comme les terres de la forêt domaniale détruite par l'incendie de 2003 (voir la faisabilité avec l'Etat et l'ONF). Sans créer de concurrence d'usage, en développant un pastoralisme concomitant.
5. Etendre les missions de l'AREVE : métiers / formation / conseil / accompagnement
6. Réduire les trajets domicile-travail : favoriser les logements pour actifs avec comme critère de les rapprocher de leur lieu de travail.
7. Majorer la pondération des critères d'environnement et de développement durable comme un élément de protectionnisme vertueux : dans les marchés publics pour les entreprises du territoire et aux bailleurs sociaux pour les investissements nécessaires aux économies d'énergie.

CONSTATS :

- ✓ Le territoire de la CAVEM est une péninsule énergétique qui ne produit qu'une fraction insignifiante de l'énergie qu'elle consomme.
 - ✓ Alors qu'il dispose de l'une des plus fortes ressources en ensoleillement de tout le territoire français métropolitain
1. Energie renouvelable CAVEM = 2% en 2012 → OBJECTIF 23% à 2030
 2. Sur une consommation de 2800 GWh/an, 50% correspondent au transport routier dont 82% pour le trajet domicile/travail (en véhicule particulier) et 3% pour les transports en commun
 3. Existence d'une agence en conseil rénovation énergétique (GIP) sur Var-Est : 800 à 1000 bâtiments à rénover par an pour économie d'énergie
 4. 32 000 tonnes de bois vert sont récupérées par an : 18000 tonnes en compost, mais 14000 tonnes perdues sont transportées à Brignoles
 5. Exemple du Théâtre du Forum chauffé par récupération de chaleur
 6. Exemple de la STEP du Reyran pour la production de BIO-GAZ
 7. La production d'énergie hydraulique et éolienne n'est pas développée

PRIORITES RETENUES :

1. Lutter contre la chaleur avec des solutions à moindre consommation énergétique
2. Evaluer l'efficacité réelle et comparative des différents dispositifs de production d'énergie pour le territoire CAVEM
3. Economiser l'énergie et privilégier l'autoconsommation
4. Etendre le champ de compétences de l'AREVE
5. Etudier la pertinence de fermes solaires pour une production notable à l'échelle du territoire, sans geler les terres agricoles ni affecter cette filière, et en envisageant l'installation sur des terres appartenant à l'Etat (Armée, ONF, SNCF, ...)

PROPOSITIONS INNOVANTES :

1. Améliorer et optimiser l'exploitation de la ressource déchets comme énergie
2. Produire des carburants à partir de déchets verts locaux ou de bois de débroussaillage
3. Majorer la pondération des critères d'environnement et de développement durable dans les cahiers des charges

DECISION :2020

2020+

1 JUILLET 2019